

L'ajournement

J'aimerais que le projet de loi soit étudié par un comité, parce qu'en tant que personne qui croit fermement au caractère sacré de la vie, je me préoccupe vivement de toute situation dans laquelle nous serions tentés—et je pèse bien mes mots—en tant qu'êtres humains, de nous substituer à Dieu.

Ce que nous voyons dans certains pays d'Europe m'inquiète. Je pense ici à la Hollande, un pays merveilleux, c'est vrai, mais où, à mon avis, trop de décisions de mettre fin à la vie sont prises par des médecins. Toute cette question me préoccupe beaucoup.

Nous avons eu par le passé des débats sur d'autres questions de cette nature. Je pense au débat sur la peine capitale. J'ai fait savoir à l'époque où je me situais et c'était, bien sûr, contre la peine capitale et pour la protection de la vie. Nous avons eu un débat sur l'avortement et j'ai défendu la même position.

Aujourd'hui je souligne mon inquiétude devant ce projet de loi, mais je ne l'empêcherai pas d'être renvoyé au comité, car je pense, vu la gravité de la question, que nous devons en parler. Néanmoins, je voudrais faire part à la Chambre de mes sentiments profonds sur cette question, des sentiments que partagent, j'en suis persuadé, d'autres députés. Quoi qu'il en soit je ne pense pas que nous devions empêcher une discussion sur un sujet de cette importance.

[Français]

Monsieur le Président, certains iront dire peut-être que le dossier est beaucoup plus complexe, parce qu'en fait avec la médecine moderne, à quelle étape de la vie est-ce qu'une personne meurt de façon naturelle versus être prolongée de façon artificielle, et qu'est-ce qui est naturel, qu'est-ce qui ne l'est pas devient très difficile à déterminer. Et nonobstant mes convictions les plus profondes concernant le dossier, j'aimerais quand même, pour cette raison, que le débat se poursuive en comité parlementaire et j'espère que le gouvernement fera en sorte que le dossier sera étudié, qu'il permettra à tout le processus d'aller de l'avant pour que justement on puisse entendre les témoins.

Je veux également, monsieur le Président, que les témoins qui s'adresseront à ce Comité, qui comparaitront devant ce Comité, ne soient pas seulement ceux qui sont biaisés d'une façon ou d'une autre, pas plus de ma façon de penser que de celle des autres, mais qu'il y ait un débat de toutes opinions concernant ce dossier car je crois que tout le monde doit être entendu et pas seulement des gens qui, par exemple, seraient des supporteurs de mesu-

res semblables; il devrait y avoir ceux qui pourraient être contre aussi.

Encore une fois, monsieur le Président, j'ai vu un autre débat dans le passé, celui sur l'avortement et je ne suis pas convaincu que le tout se soit déroulé de façon totalement neutre. J'ai vu un penchant dans le dossier et cette fois-ci, je n'en veux pas. J'aimerais que nous soyons objectifs et que nous entendions tous les témoins.

[Traduction]

Je ne parlerai pas plus longtemps, car je ne veux pas prolonger le débat indûment. Je voudrais que la question soit renvoyée au comité.

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. DeBlois): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité législatif F.)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

FP-2000

Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam): Monsieur le Président, en juin j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au Président du Conseil du Trésor s'il pourrait nous dire quel était l'engagement du gouvernement vis-à-vis de l'équité salariale en ce qui concerne les employés du gouvernement fédéral.

Le ministre m'a répondu:

Je tiens à assurer à la députée que l'équité salariale sera mise en application.

En 1984, l'Alliance de la Fonction publique du Canada a porté plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne au nom des 50 000 membres du groupe CR.

C'est seulement après le déclenchement des poursuites que le Conseil du Trésor a invité tous les syndicats de la Fonction publique à participer à une étude commune de l'équité salariale. Le rajustement de salaire qui a été annoncé par le Conseil du Trésor pour les groupes CR et ST, en juin 1990, ne représentait qu'un quart et un tiers de ce à quoi ils avaient droit.